

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 22 décembre 2021
Convocation faite
Le 16 décembre 2021

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 21 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, et le mardi vingt et un décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2021, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M^{mes} Angélique WAUTOT (à partir du point n° 2021-12-221), Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Paul-Edouard LETISSIER, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyn LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, M^{me} Laëtitia COMPAGNON (à partir du point n° 2021-12-221), MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Sébastien PAULET), M^{me} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M. Eric GUERINY, M^{me} Angélique WAUTOT (au point n° 2021-12-220, pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), M^{mes} Lisbeth DE BARROS, Laëtitia COMPAGNON (au point n° 2021-12-220).

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2021-12-239 Bis : Annule et remplace la délibération n° 2021-12-239 : Retour sur la délibération n° 2021-07-144 : échéance de la concession ActiMeuse : transfert des biens

Vu sa délibération n° 2021-07-144 du 12 juillet 2021, décidant d'acquérir les biens de la Concession ActiMeuse pour un montant de 565 000 €,

Considérant qu'il n'était pas précisé dans la délibération initiale que la vente est assujettie à la TVA,

Considérant la volonté de la Communauté d'acquérir les biens à la valeur vénale fixée par le service des domaines à 565 000 € HT, soit 678 000 € TTC,

Considérant que ce transfert fera l'objet d'un acte authentique chez un notaire,

Considérant l'avis favorable, à la majorité, de la Commission des Finances du 20 décembre 2021,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :
contre : M. Claude WALLENDORFF par pouvoir donné à M. Dominique HAMAIDE

- * **décide** d'acquérir les biens à la valeur vénale fixée par le service des domaines à 565 000 € HT, soit 678 000 € TTC sur le Budget Principal de la Communauté,
- * **acte** qu'à ce stade seul ACDL doit être transféré au Budget Annexe TVA Locations Immobilières et fera l'objet d'une option TVA,
- * **donne délégation** au Président pour signer tous documents afférents, notamment l'acte authentique.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal 2021 de Communauté.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'B' and 'D' intertwined, with a horizontal line across the middle.